

CTSD 21
11 mars 2022

Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Propositions des candidats, tribune LREM, et même petite phrase du ministre : le collège revient dans le paysage politique après 6 ans d'absence à l'occasion de la présidentielle.

Et force est de constater qu'on n'est pas loin du concours Lépine, avec un large panel de propositions allant du retour au passé avec une sélection précoce jusqu'au big-bang pédagogique de l'école du socle en passant par une déclaration du ministre expliquant qu'il faudra s'occuper du collège après s'être occupé de l'école et du lycée. C'est loin d'être rassurant.

Les deux ans de perturbations liées au Covid ont montré l'importance des dynamiques d'équipes d'établissement pour accompagner au mieux les parcours des élèves. Elles ont eu aussi pour effet un épuisement et un morcellement des collectifs qui doit être pris en compte. Plutôt que de tout réinventer il faut repartir de l'existant.

La réforme du collège initiée à la rentrée 2016 a posé des jalons plus que jamais d'actualité malgré l'absence complète de portage politique durant cinq ans : organisation par cycles, accompagnement personnalisé, interdisciplinarité, socle commun, évaluation par compétences... Cette boîte à outils, complétée par le dispositif Devoirs faits initié en 2017 a donné du pouvoir d'agir aux équipes et permis des évolutions pédagogiques passées en grande partie sous les radars politiques, ce qui n'est peut-être pas plus mal. Mais la crise sanitaire et le détricotage Blanquer ont freiné ces dynamiques. Alors qu'on pourrait profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'enseignement des élèves, le grignotage constant des marges d'autonomie des moyens ont pesé aussi sur le collège.

Pour le Sgen-CFDT l'objectif prioritaire est clairement défini par deux lois (2005 et 2013) : garantir la maîtrise des compétences du socle commun à tous les élèves. Il propose de faciliter l'accompagnement du parcours de tous les élèves dans une logique inclusive en relançant la politique des cycles, en étendant au collège les professeurs référents pour un tutorat multi-âges, en donnant du temps de concertation pour le nécessaire travail en équipe pluriprofessionnelle (enseignants, CPE, PsyEN, AESH, AED...), en améliorant la liaison 3e-2des par l'amélioration des outils numériques disponibles et par la création d'un conseil collège-lycées dont les modalités restent à discuter. Tout cela en reconnaissant financièrement mieux les missions par la création, entre autres, d'une prime pour tout le travail invisible d'un montant de 3 ISOE,

Il faut aussi relancer l'éducation prioritaire

Le Sgen-CFDT avait obtenu qu'il n'y ait pas de généralisation des Contrats locaux d'accompagnement (CLA), qui plus est à la rentrée 2022. Mais l'annonce d'une extension du dispositif à 12 nouvelles académies faite sur Twitter par l'ancienne secrétaire d'Etat à la dernière minute de son mandat est une politique de Gribouille. Il faut en effet prendre à minima le temps d'une véritable expérimentation sur trois ans (la durée annoncée des CLA) pour en évaluer les effets sur des écoles et des établissements qui étaient jusque là les « angles morts » de la carte de l'Éducation prioritaire « historique ». Il est donc impératif de relancer dans le même temps la dynamique initiée en 2015 par la Refondation de l'Éducation prioritaire qui repose sur un travail pédagogique en réseaux structurés autour d'un référentiel national, de projets de réseaux, d'écoles, et d'établissements, de dynamiques d'équipes, de pilotes, de coordonnateurs, de formateurs, d'innovations pédagogiques et de travaux de chercheurs. Ce travail collectif doit

impérativement être préservé et conforté, c'est tout l'enjeu des mesures d'attractivité et de reconnaissance de l'investissement des personnels : pondérations horaires, reconnaissance de temps de concertation, formation, primes (qui doivent concerner tous les personnels), améliorations de carrière, bonification pour le mouvement.

Le CTSD de ce jour se réunit pour examiner la rentrée 2022 dans les collèges. Force est de constater que le projet proposé est loin de nos demandes.

Avant tout chose, nous tenons à souligner le travail fait par vos services qui cherchent les meilleures solutions possibles pour chaque titulaire, et le groupe de travail a permis un réel dialogue social constructif.

Alors que nous avons besoin de renforcer le taux d'encadrement, alors que des pays ont fait le choix de recruter massivement, le département subira, alors que les effectifs prévisionnels sont en légère baisse, une perte sèche de 21 postes dont 11 mesures de cartes scolaires.

Pour les postes partagés, leur nombre se stabilise et le nombre de postes partagés sur 3 établissements reste élevé. Ce qui nous inquiète le plus, ce sont les confettis de postes de 2h, 2h30 ou 3h qui vont obliger un-e collègue de se rendre 2 à 3 fois par semaine dans un établissement pour 1h de cours. Que de temps perdu en déplacement, que de fatigue et de risque accru d'accident. Le Sgen-CFDT ne cesse de répéter que d'être sur deux établissements (ou plus), ne permet pas aux collègues de s'investir pleinement dans leurs établissements, alors que c'est une injonction de notre ministre et qu'en plus d'être nuisible à leurs conditions de travail, cela nuit aussi aux élèves et au bon fonctionnement des EPLE. Comme nous sommes un syndicat général, nous tenons à vous rappeler que les chefs d'établissement peinent de plus en plus, à cause des postes partagés et surtout dans les petits établissements, de trouver des professeurs principaux et que ces postes compliquent grandement le fonctionnement des EPLE. Comment être à 2 réunions, à 2 conseils de classe en même temps et dans des lieux différents ?

Nous dénonçons cette dérive de la gestion des personnels qui se désincarne et où les personnels ne sont plus que des quotas d'heures de cours à donner, des ETP, des « ressources humaines ».

Nous ne pouvons nous satisfaire d'une gestion des personnels contrainte par une enveloppe budgétaire insuffisante, fruit d'une politique nationale désastreuse. Nous rappelons que nos collègues, quel que soit leur statut ne sont pas juste des heures de cours à donner, mais bien des personnes. Les contraintes budgétaires provoquent, malgré tous les efforts de vos services, des difficultés chez des femmes et des hommes.

Nous ne cessons de rappeler que les heures supplémentaires doivent donner de la souplesse à l'organisation des collèges, pas contraindre des collègues à voir leur poste partagé pour que l'établissement absorbe les HSA qui lui sont attribuées. Une meilleure répartition des HP lors des attributions des DHG, un plafonnement des HSA que nous réclamons toujours limiteraient les postes partagés. Pour cette raison, le Sgen-CFDT demande la suppression de la deuxième HSA non refusable, aveu du ministre de l'insuffisance du nombre de postes de professeurs.

Le Sgen-CFDT peut comprendre les nécessités d'ajuster au mieux les besoins entre les établissements. Il demande cependant qu'aucun personnel ne soit sur plus de deux établissements. Il demande aussi qu'en cas de léger sous-service, le professeur puisse rester dans son établissement pour prêter main forte aux différents dispositifs éducatifs, comme devoirs faits, particulièrement dans les établissements ruraux où il est difficile de trouver des personnes qualifiées. Des milliers d'HSE ont été et vont être distribuées aux établissements pour ce dispositif. Si elles étaient fongibles en HP, le nombre de postes partagés pour quelques heures diminuerait. Nous demandons aussi, qu'il n'y ait pas de postes partagés collège-lycée, sauf demande (et non acceptation) des collègues.

Merci de votre attention.